



M. Christian Robert et M. Charles Hutzli

NOUVEAU MAIRE ET NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Christian ROBERT, Maire,
et M. Charles HUTZLI, Président
du Conseil municipal pour
la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023.



FÊTE DU 1ER AOÛT 2022

Les célébrations de la fête nationale débiteront dès 18h30 à l'ouverture des stands dans le préau de l'école de Grand-Salève, sous la tente installée pour l'occasion, et se poursuivront par la cérémonie officielle qui aura lieu, si le temps le permet, sur la place de l'Eglise.

Après celle-ci, la fanfare "L'Echo du Salève" ramènera en cortège la population sur la place de fête afin de pouvoir admirer les feux de joie et d'artifice organisés par la commune. Comme chaque année, le terrain de football de Veyrier-village sera mis à disposition, sous la surveillance des sapeurs-pompiers, pour les feux d'artifice privés.

La soirée se poursuivra sous la grande tente où la population pourra profiter des différents stands au son de la musique.

Tous les détails de cette manifestation seront transmis aux habitants de Veyrier par le biais d'un tout-ménage dans le courant du mois de juillet, ainsi que par une affiche chez les principaux commerçants et sur le site Internet www.veyrier.ch



M. Schoch



M. Mesot

DEUX ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

Deux élus ont rejoint le Conseil municipal ce printemps, en remplacement de M. Jacques CHARLES (Veyrier-Ensemble) et M. Xavier TREYVAUD (Socialistes-Vert.e.s), démissionnaires :

M. Fabrice SCHOCH (Veyrier-Ensemble)
M. Yves MESOT (Socialistes-Vert.e.s)



PRÉSENTATION DU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Destiné aux habitants de Veyrier, le service de la Cohésion sociale les accompagne de la naissance à leur grand âge. Zoom sur un service aux multiples facettes, allant des affaires sociales, à la jeunesse et à la petite enfance, avec Sylvie Reverdin-Raffestin, cheffe de service.

Veyrier est une commune qui s'adapte avec passion et détermination au développement du bien-être de ses résidents. Le service de la Cohésion sociale, chapeauté par la Conseillère administrative Aline Tagliabue, en est la démonstration.

EXPLICATIONS

«Nous gérons les garderies, les jardins d'enfants, les restaurants scolaires et nous apportons bien entendu de l'aide à tous les habitants dans le besoin», annonce d'emblée Sylvie Reverdin-Raffestin, cheffe de service. De quoi s'agit-il ? La palette très vaste proposée par ce service communal va de l'accompagnement social individuel aux actions sociales communautaires et collectives en faveur de la jeunesse et des seniors, mais aussi aux collectifs d'associations de jeunes. «Nous les guidons, les informons, que ce soit dans le domaine de la prévention, la lutte contre l'isolement, le soutien durant la pandémie du Coronavirus ou durant les canicules», détaille la cheffe de service. Côté jeunes, le service travaille en étroite coordination avec les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) pour offrir de petits jobs ou pour demander des tournées sociales dans les quartiers.

SERVICE SOCIAL

Dans le cadre du développement de la commune et de la réalisation du nouveau quartier des Grands Esserts, Veyrier anticipe l'évolution de la population et offre désormais des prestations plus adaptées aux besoins. Raison pour laquelle Veyrier a ouvert un service social communal dans les locaux de l'immeuble de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses».

Il s'agit d'un service de proximité. Sa mission est d'accueillir, écouter, informer, conseiller et évaluer les demandes des Veyrites. Sur la base de cette évaluation, il oriente, si la situation le justifie, vers les services compétents comme l'Hospice général, l'Office du logement, le Tribunal tutélaire, par exemple. Dans certaines conditions, un accompagnement à court et à moyen termes, des visites à domicile et une aide financière ponctuelle sont possibles.

«Nous les écoutons et évaluons la problématique évoquée, leur fournissons des explications sur des courriers administratifs, les aidons à rédiger des lettres simples, à remplir des formulaires et leur apportons une aide financière ponctuelle», poursuit Sylvie Reverdin-Raffestin.

LA PANDÉMIE A CHANGÉ LA DONNE

«La pandémie a mis le doigt sur des problèmes sociaux que nous n'avions pas identifiés auparavant, poursuit-elle. Nous avons beaucoup aidé des résidents, notamment dans la tranche d'âge 30-40 ans, qui ont perdu leur travail durant la Covid, que ce soit pour de l'aide de retard de paiement de loyer ou d'assurances maladie. Notre service a ainsi dû réévaluer la politique d'aide communale. Des personnes âgées qui ont eu du mal à s'approvisionner en nourriture n'ont pas été abandonnées à leur sort grâce à notre réseau de soutien. Oui, Veyrier a découvert, durant cette pandémie, le grand cœur et un formidable élan de solidarité de la communauté veyrite. C'était incroyable !»

INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

La cohésion sociale communale apporte aussi un soutien important à sa population dans le domaine de la petite enfance. Il faut savoir que la commune propose deux espaces de vie enfantine, EVE Grand-Salève et EVE Tour-de-Pinchat, qui accueillent les enfants de 12 mois à 4 ans à la demi-journée pour une fréquentation régulière sur la semaine, relève Sylvie Reverdin-Raffestin. Les Veyrites peuvent aussi faire appel aux trois crèches, ainsi qu'aux accueillantes familiales qui se trouvent sur le territoire communal.

LIENS DES AIDES DE VEYRIER

Service de la Cohésion sociale,
cheffe de service :
Mme Sylvie Reverdin-Raffestin
s.reverdin@veyrier.ch

Service social, assistante sociale :
Mme Isabelle Perrot
servicesocial@veyrier.ch
022 799 14 50

Restaurants scolaires :
Mme Mathilde Girardin-Zufferey
m.girardin-zufferey@veyrier.ch
022-899 10 38

EVE Grand-Salève :
Mme Magali Carrard Gomes
m.carrardgomes@veyrier.ch
022 799 10 61

EVE Tour-de-Pinchat :
Mme Véronique Ramseier
v.ramseier@veyrier.ch
022 799 10 75

ACCUEIL DES FAMILLES UKRAINIENNES

Avec la guerre en Ukraine, c'est au total 63 Ukrainiens, des familles composées d'enfants et de leurs mères, parfois de leurs grands-mères, qui ont été généreusement recueillies dans des familles veyrites. Cela représente 4 enfants âgés de 0-3 ans, 14 enfants de 4-12 ans et 2 enfants de 13-15 ans.

LOISIRS ET SANTÉ DES SENIORS

Chaque année, le service de la Cohésion sociale offre aux aînés de la commune une sortie.

«Lors de ces sorties, les aînés se sont par exemple rendus à Aoste, mais ils ont aussi découvert de jolies balades en Suisse» détaille Sylvie Reverdin-Raffestin. Et de sourire avec émotion : «De nombreux seniors ont pu déguster des repas gastronomiques chez des maîtres queux d'ici et d'ailleurs ! Et je vous assure, ils raffolent de ces moments magiques et épicuriens leur permettant de sortir de chez eux».

Par ailleurs, la Cohésion sociale veyrite est partenaire du Centre d'action sociale (CAS) de l'Hospice général qui fournit une aide sociale et financière aux plus démunis et qui s'occupe de prévention sociale sur le terrain. Un partenariat existe également avec l'antenne de l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) qui gère Veyrier, mais aussi Troinex. Elle participe aussi aux événements d'associations d'encadrement pour personnes âgées (IEPA) ainsi qu'avec Le Fil d'Argent, le club des seniors de Veyrier.

■ Christine Zaugg

550 REPAS PAR JOUR AUX RESTAURANTS SCOLAIRES

Les repas des restaurants scolaires sont réalisés par le traiteur SV Group pour les écoles de Bois-Gourmand et de Grand-Salève. Pour l'école de Pinchat, ils sont préparés par le cuisinier de l'EMS Maison de Vessy.

Ecole de Bois-Gourmand et de
Grand-Salève :

420 repas distribués

Ecole de Pinchat :

130 repas à l'EMS Maison de Vessy



LES AUTORITÉS COMMUNALES SOUHAITENT LA BIENVENUE À :



FLORIAN DOUGOUD

Technicien de maintenance,
au service Aménagement,
constructions et infrastructures,
à 100% depuis le 1er mars 2022.



MATHIEU CURTIN

Responsable juridique,
au Secrétariat général,
à 80% depuis
le 11 avril 2022.



CORALIE STALDER

Jardinière,
au service des Routes et
espaces verts,
à 100% depuis le 1er mai 2022.

DÉPART :



DELPHINE FILLIETTAZ

Elle a quitté sa fonction de
secrétaire auprès du Secrétariat
général et Ressources humaines
le 30 juin 2022, après 4 ans et 4
mois de collaboration.

Elle s'est engagée pleinement et
avec enthousiasme dans ses
activités au sein de la commune et
nous l'en remercions sincèrement.
Nous lui souhaitons une bonne
continuation.

STATIONNEMENT À VEYRIER

Depuis le 1er mai, certaines «zones blanches» de stationnement à durée illimitée sont devenues des «zones à macaron 45». Sur ces emplacements le temps de parcage est désormais limité à 4h00 et l'heure d'arrivée doit être signalée par un disque de stationnement.

Pour déroger à la durée de stationnement, vous pouvez faire une demande auprès de la Fondation des Parkings afin d'obtenir un macaron ce qui vous permettra de laisser votre véhicule dans ces zones sans limite de temps (sauf ordre de police).

Des panneaux prévus à cet effet, signalent l'entrée et la sortie de zone.

Les macarons ne sont pas valables sur les zones bleues et ces dernières restent limitées à 60 minutes.

Les habitant-e-s et les personnes travaillant dans ces secteurs doivent s'adresser uniquement à la Fondation des Parkings pour une demande d'obtention du macaron (l'acquisition de ce dernier est soumise à conditions). La commune ne prend pas les réservations.

QUI A DROIT AU MACARON ?

Selon l'article 7B, lettre a RaLCR, les voitures automobiles prises en considération pour la délivrance d'un macaron «habitant» doivent être immatriculées avec des plaques genevoises.

MACARON «HABITANT»

Chaque habitant peut acheter 1 macaron par voiture immatriculée en plaques genevoises, à son nom et adresse dans la zone, pour autant qu'il ne loue pas ou ne soit pas propriétaire d'une place de parking dans la zone de domicile et les zones adjacentes.

MACARON «PROFESSIONNEL»

Chaque commerçant ou entreprise dont le siège est établi dans la zone peut acquérir 2 macarons au maximum, pour autant que la nécessité d'utilisation des véhicules soit justifiée pour des déplacements professionnels.



ZONE D'UTILISATION

Le macaron peut être utilisé dans la zone à macarons 45 indiquée par un panneau similaire à celui-ci.

LES PLACES AVEC UN DISQUE DE STATIONNEMENT

Elles signalent des places à durée limitée. Elles sont destinées aux visiteurs qui peuvent stationner en indiquant leur heure d'arrivée au moyen du disque de stationnement (de 08h00 à 19h00).



INFO :

Fondation des Parkings

Carrefour de l'Etoile 1

case postale 1775

1211 Genève 26

022 827 44 90

admin@fondation-parking.ch

Horaires d'accueil :

lundi au vendredi

8h00 à 16h30

CANICULE – PENSEZ À VOUS HYDRATER ! Le réflexe prévention : pendant la canicule... n'attendez pas d'avoir soif pour boire !

Les périodes de fortes chaleurs sont dangereuses pour la santé, en particulier pour les personnes âgées dont l'organisme supporte moins bien les effets de la canicule. Lorsque le thermomètre s'emballe, quelques règles simples s'imposent : se reposer, se rafraîchir, manger léger. Mais surtout boire régulièrement, même lorsque l'on n'a pas soif.

Dès l'arrivée des beaux jours, cette recommandation fleurit aux pages des magazines. Répété sur tous les tons, le conseil peut finir par lasser. Il repose pourtant sur une réalité bien concrète.

Avec l'âge, le corps s'adapte moins bien à la chaleur. On transpire peu et l'on ne ressent plus la soif. Il devient difficile de percevoir le risque de déshydratation, soit une augmentation des pertes en eau que la personne n'arrive pas à compenser. Or, ce risque est réel et peut conduire jusqu'au décès.

Un moyen simple et efficace d'estimer l'état d'hydratation d'une personne est d'observer la couleur de ses urines. Lorsque l'hydratation est suffisante, elles sont généralement claires ou jaunes très pâle. Lorsqu'elle est insuffisante, la quantité des urines diminue et la couleur devient plus foncée, avant même l'apparition de la sensation de soif. D'autres signes d'un manque d'eau dans l'organisme sont par exemple la bouche et les lèvres sèches, une fatigue anormale, des maux de tête et de la fièvre.

(ndlr : source Imad 2022)



CONSEIL :
BOIRE SOUVENT
ET PLUS QUE
D'HABITUDE !

**Boire souvent, régulièrement...
et plus que d'habitude
reste donc toujours d'actualité
lorsque la chaleur
augmente.**

SIX DÉFIBRILLATEURS SONT INSTALLÉS À VEYRIER

La commune met à disposition de sa population des bornes de défibrillation publiques opérationnelles 24h/24h et connectées directement à la centrale d'urgence 144.

Ces défibrillateurs sont accessibles en tout temps dans leur boîtier (Swiss Box) qui garantit l'assistance directe par le 144, la visibilité, le monitoring à distance et la protection contre le vandalisme et les intempéries. Grâce à son interphone, il permet à l'utilisateur d'appeler très rapidement les urgences et d'être entièrement assisté lors des manipulations.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

1. Donner l'alerte au 144
2. Massage cardiaque
3. Défibrillation
4. Arrivée des secours professionnels.

1. Le 144 reçoit l'appel, analyse la situation, engage les secours et assiste la personne sur place.

2. En parallèle, les personnes sur place initient les gestes de premiers secours en pratiquant le massage cardiaque avant l'arrivée des secours professionnels.

3. Une fois le défibrillateur mis en marche, il suffit de suivre les consignes visuelles et vocales données par le défibrillateur.

L'appareil indique clairement la marche à suivre au fur et à mesure.

4. Les électrodes sont appliquées sur le thorax de la victime, l'appareil analyse le rythme cardiaque et recommande le choc uniquement s'il s'avère nécessaire. Il n'y a donc aucun risque.



EMPLACEMENTS :

VESSY :

- **École de Bois-Gourmand (emplacement extérieur)**
Route de Veyrier 210, 1255 Veyrier
Préau de l'école, devant l'entrée de la salle du restaurant scolaire
- **Centre sportif du Grand-Donzel (emplacement extérieur)**
Route Antoine-Martin 21, 1234 Vessy
Sous le couvert, à droite de l'entrée du restaurant (côté entrée de la réception du Tennis Club Veyrier Grand-Donzel)

PINCHAT :

- **École de Pinchat (emplacement extérieur)**
Entrée bâtiment de Choudens (entrée côté parking),
Chemin de la Tour-de-Pinchat 4, 1234 Vessy

VEYRIER-VILLAGE :

- **Mairie (emplacement extérieur)**
Place de l'Église 7, 1255 Veyrier
Devant le hall d'entrée de la salle du Conseil municipal
- **Espace communal (emplacement intérieur)**
Avenue du Grand-Salève 4, 1255 Veyrier
Hall d'entrée des locaux des associations communales et de l'Espace culturel - La Mansarde
- **École de Grand-Salève (emplacement intérieur)**
Avenue du Grand-Salève 8-10 | 1255 Veyrier
Hall d'entrée de la salle de gymnastique principale

Un véhicule de la Police municipale est également équipé d'un défibrillateur.

Vous trouverez les plans d'emplacement des défibrillateurs sur le site Internet de la commune sur les pages «Santé» <https://veyrier.ch/sante/> et «Police municipale» <https://veyrier.ch/police-municipale/>

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 mai 2022

Le début de séance est consacré à l'assermentation de M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) en remplacement de M. Xavier Treyvaud, démissionnaire. Le nouveau Conseiller municipal siègera au sein de la commission des finances, sécurité et administration, celle des affaires sociales, société et promotion environnementale et reprendra aussi la place en commission d'aménagement du territoire et environnement de Mme Marie-Lourdes Desardouin, non repourvue par le groupe jusqu'à présent. Le Conseil entérine ensuite la nomination au sein du Conseil de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) de M. Laurent Gaspoz (Vert'libéraux) en remplacement de M. Louis-Charles Lévy.

Le bureau informe le Conseil de la récente décision de l'Association des communes genevoises (ACG) d'octroyer une part contributive de CHF 6,2 millions à la Ville de Genève pour l'accueil des sans-abris. Aucune opposition ne se fait connaître dans l'hémicycle, mais le groupe Veyrier-Ensemble, le PDC et le PLR font part de leur mécontentement quant à la forme employée pour obtenir cet accord, le manque de réflexion qui l'a accompagné et leurs doutes que cela puisse solutionner la problématique dans la durée.

Dans ses communications, M. Jean-Marie Martin, Maire (PDC) clarifie le fait que le protocole d'accord sur le PLQ des Cirses est intervenu surtout entre le comité référendaire et l'Etat de Genève, les autorités ayant fait connaître leur position en séance de conciliation au mois de février dernier. L'élément d'importance à ses yeux est que les amendements votés suite aux travaux de la commission des Grands

Esserts, dont la participation d'un représentant des associations de quartier dans les concours d'architecture des pièces urbaines, seront repris dans le PLQ.

Du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, M. Christian Robert (PLR) devient Maire et Président du Conseil administratif.

Quant aux macarons de stationnement, ils ne sont pas au goût de tous les Veyrites en ayant suscité autant de réactions positives que négatives en mairie. Néanmoins, une période de tolérance a été prévue avec les APM et un bilan sera fait au terme de 6 mois de fonctionnement.

Les autorités communiquent également que, pour donner suite à la motion votée par le Conseil, le Département des infrastructures est en train d'étudier l'élargissement du P+R de la douane en regardant notamment si le lieu correspondrait à une vision élargie à l'échelle de Genève-Sud et qu'une collaboration transfrontalière puisse se concrétiser.

Signalons aussi que l'ouverture de la déchetterie du Grand-Donzel sera étendue jusqu'à 20h00, hormis pour la dépose du verre qui doit se faire avant 19h00.

Approbation des comptes communaux

Après leur passage en commission des finances, les comptes 2021 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier, qui enregistrent un bénéfice d'un peu plus d'un million de francs, sont approuvés à l'unanimité, tout comme ceux de la Fondation communale pour les personnes âgées «Les Rasses» à l'excédent de recettes de CHF 54'780. ►



◀ Les comptes communaux 2021 qui bouclent sur un boni de CHF 768'000 ne font pas débat non plus et sont acceptés à l'unanimité également. Par la voix de M. Yves Monnat, le PLR s'interroge toutefois si c'est bien le rôle d'une collectivité publique de thésauriser année après année en rappelant que la motion qui sera discutée plus tard y répond en proposant d'ajuster la valeur du centime additionnel en conséquence. Un argument qui ne convainc pas M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) qui s'inquiète de la perte financière que cette baisse entraînerait. Pour lui, la pratique des amortissements extraordinaires est bien préférable à une baisse du centime.

Ecole des Grands Esserts : on va de l'avant !

Parmi les deux propositions présentées par le Conseil administratif figure le crédit d'étude de plus de CHF 5 millions pour le groupe scolaire très attendu des Grands Esserts, incluant plusieurs équipements communaux dont des locaux associatifs, une aula et deux salles de gymnastique. M. Martin explique que l'accord trouvé avec le comité référendaire devrait favoriser l'adoption du PLQ des Cirses par le Conseil d'Etat, que les autorités espèrent dans les semaines à venir, ce qui permettra à la commune de devenir à terme propriétaire de cette parcelle. Malgré l'incertitude d'un recours possible suite à l'adoption du PLQ, le Conseil administratif a souhaité ne pas modifier le calendrier prévisionnel et avancer rapidement dans ce dossier afin d'avoir des équipements communaux pour la rentrée 2026. Du fait d'une planification serrée, l'exécutif demande au Conseil de voter le crédit d'étude sur le siège.

Malgré l'importance de la somme demandée, la majorité des groupes politiques soutient la proposition de l'économie d'un passage en commission. Dans les débats, M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) ne voit pas l'apport qu'aurait un examen en commission par rapport à des frais d'honoraires d'architectes et ingénieurs qui sont réglementés par des normes SIA. Autre expert du domaine, M. Florian Barro (PLR) fournit aussi des arguments en faveur d'un signal de confiance à adresser aux autorités et de soutien à la future école en rappelant que les municipaux pourront discuter du programme lors de la présentation du crédit de réalisation. Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) souhaite, dans un premier temps, une étude du sujet en commissions des finances et des Grands Esserts, avant de se rallier à la majorité. Les Vert'libéraux, quant à eux, plaident pour un renvoi en commission des Grands Esserts au regard du montant conséquent et du devoir du délibératif d'en étudier plus en détail les contours.

Après l'entrée en matière, le vote immédiat est accepté par 19 oui, 1 non et 2 abstentions. Le Conseil approuve le projet de délibération à l'unanimité.

Ecole de Bois-Gourmand sous toit

Le Conseil discute ensuite de la demande de crédit de CHF 1,4 million pour la réalisation complète des travaux de réfection de la toiture de l'école de Bois-Gourmand. Les infiltrations à répétition et autres défauts de construction qui ont nécessité plusieurs réparations ponctuelles ont eu raison de la patience du Conseil administratif qui souhaite désormais s'attaquer au problème plus globalement par une réfection complète de la toiture, incluant un renforcement de son isolation thermique. Dans les débats, M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) relève que «l'école de Bois-Gourmand est un projet mal né» et dresse la longue liste des malfaçons et vices de forme non détectés lors de sa construction. Pour lui, il est temps d'empoigner le problème une bonne fois pour toute et il demande son renvoi en commissions des finances et des constructions. Le constat est partagé par les autres groupes politiques. Le projet de délibération est renvoyé en commission des constructions par 21 oui et 1 non, ainsi qu'en commission des finances par 13 oui, 6 non et 3 abstentions.

Le Conseil entérine ensuite à l'unanimité la modification du règlement du Conseil municipal proposée par le bureau du Conseil municipal en vue de permettre à chaque groupe politique de désigner un ou deux Conseillers municipaux suppléants, qui siègeront lors des séances de commissions et du Conseil municipal, en vue de pallier plus rapidement les absences de courte et moyenne durées et de mieux réagir aux démissions.

Centime : une unité qui divise

La motion PLR cosignée par le groupe des Vert'libéraux, qui demande que le centime additionnel baisse d'une unité, suscite une plus large division. Si les Socialistes-Vert.e.s refusent d'entrer en matière sur la proposition, les autres formations politiques s'avèrent ouvertes à un renvoi en commission des finances. Au nom des motionnaires, M. Yves Monnat (PLR) souligne que, malgré des hausses de charges

constantes, le ménage communal se porte bien et que les liquidités s'accumulent. Dans ce contexte, la baisse du centime serait un signe positif adressé aux Veyrites qui augmenterait leur pouvoir d'achat et viendrait compenser les conséquences de l'inflation qui arrive. Pour M. Monnat, la légitimité de cette baisse réside surtout dans le fait que, depuis 2015, à l'exception de 2019, les comptes communaux s'affichent en positif entre CHF 2 et 3 millions et ce, malgré les artifices comptables employés comme le vote d'amortissements extraordinaires. «Cela serait une façon de restituer partiellement aux Veyrites le trop-payé de ces dernières années», argumente l' élu qui propose le vote immédiat.

Mme Anne Batardon (Veyrier-Ensemble) explique que son groupe n'a pas voulu cosigner la motion qu'il trouve prématurée en considérant que la commune va au devant d'investissements importants dus à l'augmentation de sa population. C'est à travers la certitude de ces futurs enjeux que la stabilisation du centime additionnel lui paraît la solution la plus raisonnable.

Du côté du PDC, on trouve logique de redistribuer les bénéfices à la population sous la forme d'une baisse du centime additionnel. M. Max Müller doute néanmoins de la sagesse de la mesure qui créerait un manque à gagner au niveau des revenus fiscaux de CHF 1,5 à 2 millions qu'il sera difficile de compenser dans une conjoncture incertaine et avec des charges de transfert en hausse, dont la participation des communes à l'accueil des sans-abris en est un des prémices. Mais l'effet le plus pervers, selon lui, est qu'en baissant le centime, la commune payera davantage au titre de l'intercommunalité.

Au nom des Socialistes-Vert.e.s, Mme Maude Bessat met en exergue le fait que la différence qu'entraînera la baisse du centime sera modeste pour le contribuable, mais importante pour la commune qui va devoir faire face au développement. Si le texte mentionne qu'il s'agit d'améliorer la qualité de vie des Veyrites, elle s'interroge de savoir de quels Veyrites, on parle. «Il ne s'agit pas de s'emballer avec ces comptes, mais bien de prévoir des dépenses publiques au service de tous et pour tous et cela porte un nom : c'est le bien commun». M. Cédric Zufferey (Vert'libéraux) défend la position que la commune peut se permettre de faire ce geste envers ses communiens qui devront déjà faire face à une inflation : «Baisser le centime additionnel est une aide, aussi marginale soit-elle, dont les Veyrites ont aussi besoin».

L'entrée en matière se fait par 17 oui, 4 non et 1 abstention, le vote immédiat est refusé par 11 non et 11 abstentions et la motion est renvoyée en commission des finances par 18 oui, 4 non, avec la décision de la traiter en septembre alors que le Conseil disposera de chiffres affinés pour le budget 2023.

Elections et discours

Pour la nouvelle composition du bureau du Conseil municipal qui entrera en fonction le 1er juin, M. Charles Hutzli (PDC) est élu Président, M. Alain Pautex (PLR) est élu Vice-président, Mme Anne Batardon (Veyrier-Ensemble) Secrétaire, M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) Vice-secrétaire, Mmes Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) et Marielena Gautrot (Vert'libéraux) Membres.

M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) clôt son année de présidence du Conseil municipal par l'évocation de la liste d'événements qui l'ont jalonnée, comme le report de la Vogue de Veyrier, les contraintes liées à la pandémie, l'arrivée du vote électronique dans l'hémicycle et le référendum sur le PLQ des Cirses, mais aussi plus heureux comme le voyage des Conseillers dans le Jura, fort apprécié. «Malgré la charge de travail conséquente, il y a eu surtout le plaisir de présider une assemblée où règnent le respect et la correction», a-t-il souligné.

M. Martin revient lui aussi sur une année très politique, entachée de restrictions dues au Covid qui n'a pourtant pas empêché la tenue des séances et le maintien des agendas : «Même pendant cette période compliquée, rendue très chronophage par le référendum et la votation populaire que les autorités ont dû gérer, la cohésion du Conseil administratif n'en a pas souffert», s'est-il félicité. ■

F. Waldburger

Séance du 14 juin 2022

La séance débute avec l'assermentation de M. Fabrice Schoch. Le nouvel élu du groupe Veyrier-Ensemble et également président du FC Veyrier Sports siègera dans la commission d'aménagement du territoire et environnement, ainsi que dans la commission finances, sécurité et administration. M. Jean-Louis Gämperle (Veyrier-Ensemble) quittera la commission d'aménagement du territoire et environ- ▶

◀ nement pour rejoindre celle des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Dans un discours assez personnel et touchant, le nouveau Président du Conseil municipal, M. Charles Hutzli (PDC) fait part de son attachement et de sa reconnaissance à la commune de Veyrier qui l'a accueilli il y a 30 ans. Lui qui avoue, avec humour, n'avoir jamais été le premier, ni à l'école, ni dans le sport ou même encore dans sa vie professionnelle, est propulsé, grâce aux bonnes fées de la politique, 1er citoyen de la commune à 62 ans. Ce policier à la retraite, fortement ancré dans le tissu associatif et très engagé pour la collectivité, indique qu'il assumera cette tâche avec fierté et bon sens.

Le nouveau Maire de Veyrier, M. Christian Robert (PLR) poursuit dans la veine des confidences en avouant son absence de gênes familiaux et son scepticisme de départ quant à la fonction politique dont la noblesse, avec l'expérience de la pratique à une échelle communale, a tout de même fini par le convaincre. C'est plus particulièrement en scrutant les débats de cet hémicycle qu'il a pu apprécier le fait que les élus locaux restent avant tout des Veyrites qui travaillent pour le bien de la population. «Car c'est bien ici que doivent se dérouler les débats et pas dans l'anonymat des réseaux sociaux».

Les Conseillers municipaux sont ensuite avisés qu'après une ultime formalité juridique, le PDC Veyrier deviendra officiellement le Centre Veyrier.

Concernant les suites de la décision de l'Association des communes genevoises, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux, d'octroyer une subvention pour l'accueil des personnes sans abri, le bureau informe que seules 16 communes l'ont refusée et qu'elle entrera donc en force.

Au registre des annonces toujours, le Conseil administratif rappelle la tenue de la séance publique sur le plan directeur communal le 16 juin prochain.

La réfection du chemin longeant le terrain de football de Veyrier-village, non finalisée jusqu'à présent, sera inscrite dans le budget 2023. L'exécutif se saisit également d'un dossier un peu chaud qui concerne les fontaines à jets de Grand-Salève en indiquant qu'elles feront l'objet d'une mise en garde particulière. Transformer leur fonction décorative pour un but ludique impliquerait des travaux afin de rendre l'eau potable et des contrôles réitérés et quotidiens sur sa qualité microbiologique. Dans l'immédiat, il fera apposer la mention «eau non potable» pour décharger la commune de toute responsabilité en cas d'incidents.

Concernant la Vogue de Veyrier, les organisateurs ont préféré, pour cette année, décliner la solution du Conseil administratif de l'installer au centre du village et ont choisi le site du Grand-Donzel. Bien que non décisionnel quant à la thématique et à son emplacement, le Conseil administratif a averti la Vogue de Veyrier que, pour 2023, elle se déroulerait dans le village, à charge des organisateurs de revoir le concept général de façon à pouvoir s'adapter aux lieux existants.

En prévision de la canicule qui s'annonce lors de la fête de la petite enfance du week-end à venir, un soin particulier sera apporté afin d'assurer le rafraîchissement des tout-petits.

Du 9 au 26 juin, un piano en libre-service est installé devant l'église pour profiter de moments musicaux entre 9h00 et 21h00.

Concernant la fête des promotions scolaires, la cérémonie des 8P aura lieu sur inscriptions le 29 juin et sera suivie le 1er juillet du traditionnel cortège réunissant les trois écoles.

Enfin, la fête du 1er août se tiendra à l'école de Grand-Salève avec une partie officielle prévue sur la place du village à 20h45.

M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif (PDC) présente ensuite le compte rendu administratif et financier 2021 qui rassemble la plupart des informations du 1er juin au 31 décembre 2021 destinées aux communiers. Il s'agit d'une modification du document qui prend désormais en compte l'année civile complète. Des exemplaires papier seront disponibles à la mairie pour ceux qui le souhaitent.

Servitudes et cautionnements acceptés

Le Conseil administratif présente sa première proposition qui concerne un transfert au domaine public communal d'une parcelle pour la constitution de servitudes de passage et d'entretien. Cette formalité, qui est unanimement acceptée en vote immédiat, fait suite à la réfection des collecteurs collectifs privés du chemin des Bois 34a à 38c, déjà approuvée par le Conseil municipal le 11 mai 2021 et à la demande des propriétaires d'être raccordés au réseau communal secondaire. L'installation, fortement encouragée puisqu'elle permet une gestion plus efficiente des eaux usées, est sans frais pour la commune, l'intégralité des coûts d'installation et d'entretien étant supportée par le Fonds intercommunal d'assainissement.

Les Conseillers municipaux sont invités ensuite à se déterminer sur deux cautionnements solidaires pour des emprunts de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) de façon à lui éviter des frais de constitution de cédules hypothécaires. Le premier cautionnement d'un montant de CHF 2,2 millions concerne un nouvel emprunt que la FIVV va conclure pour le financement de l'immeuble du chemin de Sous-Balme 12-18. Le second concerne le renouvellement d'un prêt qui se termine à fin 2022 pour un montant de CHF 2 millions pour l'immeuble du chemin des Etournelles 4-6. Le Conseil approuve à l'unanimité et en vote immédiat les deux demandes de cautionnement.

Mobilité du Val d'Arve : dernier maillon manquant

Le dernier point discuté par le Conseil a trait au projet de résolution porté par le Conseil municipal *in corpore* et qui demande à voir se réaliser la piste cyclable du Val d'Arve de façon à sécuriser la liaison du plateau de Pinchat vers Carouge. Cette nouvelle résolution fait suite à deux autres acceptées par le Conseil, dont celle d'octobre 2021, qui demandait un itinéraire de mobilité douce au Val d'Arve en plus d'une passerelle de mobilité douce sur le pont de Vessy. Si le dernier objet est en bonne voie de réalisation, ce n'est pas le cas du premier qui se heurte à une opposition en rapport avec l'abattage d'arbres. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) indique que, par cette résolution, son groupe n'entend pas accepter que cet aménagement sécurisé pour cyclistes et piétons dans le Val d'Arve soit mis aux oubliettes. Pour lui, il est légitimé par le fait que «si, en juin 2019, 550 cyclistes par jour empruntaient cette route, à l'horizon 2030, les diverses projections évaluent ce nombre entre 1'500 à 1'900 cyclistes». Quant à l'argument de l'abattage d'arbres, le municipal rappelle que plusieurs centaines d'arbres plantés aux Grands Esserts compenseront largement cette perte regrettable, mais néanmoins indispensable, pour avoir le dernier maillon manquant qui permet de relier le village à Carouge. Pour M. Max Müller (PDC), c'est aussi l'incompréhension de voir que la sécurité des piétons et des cyclistes ne puisse pas être améliorée au vu des trottoirs existants et parfois dangereux au Val d'Arve. «Un aménagement digne de ce nom ne nous semble pas un luxe inouï pour accompagner les déplacements en mobilité douce des futurs habitants des Grands Esserts et pour le reste de la commune». Dans son intervention, M. Alain Pautex (PLR) en appelle au bon sens étatique. Il rappelle qu'actuellement Veyrier est trop mal relié au réseau cantonal des pistes cyclables et qu'il manque juste quelques centaines de mètres pour se rendre du village vers la rive droite. Au nom des Vert'libéraux, Mme Marielena Gautrot se réfère aux engagements pris par le Conseil d'Etat par rapport à la construction des Grands Esserts et aux propos tenus par le Conseiller d'Etat, M. Serge Dal Busco, sur la mobilité douce lors de la séance publique du 4 mai sur le PLQ des Cirses qui a déclaré en faire une priorité. M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) souligne, pour sa part, l'importance d'adapter les infrastructures en mobilité douce en vue d'une augmentation de la population et afin d'encourager le transfert modal. «Si un tracé pas trop pentu et qu'une compensation d'arbres peuvent être trouvés pour cette «voie verte et veyrite», alors le souhait de son groupe est que la commune puisse en bénéficier». Au terme des votes, le projet de résolution est renvoyé à l'unanimité et une abstention au Conseil administratif.

En questions et interpellations diverses, M. Olivier Duc (PLR) demande ce qui peut être fait pour éviter les parkings sauvages qu'il a constatés lors du week-end dernier à la faveur de la reprise des matchs de football. M. Martin répond que plusieurs pistes possibles sont étudiées en concertation avec les organisateurs et la police, l'une d'elles étant la mise à disposition d'une parcelle pour le parking lors de grandes manifestations. M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) observe que beaucoup d'organisateur de manifestations sportives font appel à des commissaires bénévoles pour orienter les spectateurs vers les parkings dédiés. Il préconise cette solution.

Pour donner suite à la remarque de Mme Marianne Cherbuliez (PLR) sur les horaires trop raccourcis du commerce qui fait office de poste pour le village, le Conseil administratif indique avoir écrit à La Poste pour solutionner cette problématique.

Signalons aussi que M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) s'émeut de la lourdeur des processus administratifs qu'entraîne la demande d'un macaron de stationnement et de la raréfaction du nombre de places pour les ayants droit qu'il a constatée dans le même temps. Il signale qu'une pétition à ce sujet a déjà recueilli 180 signatures en deux jours. ■

F. Waldburger



RUBRIQUE URBANISME

LES GRANDS ESSERTS – SUIVI DU CHANTIER

Les travaux préparatoires ont eu lieu le 7 mars dernier pour la réalisation de l'îlot «Maison de Vessy» situé entre le chemin des Beaux-Champs et la route de Vessy.

Dans le courant de l'été, l'installation de chantier doit se poursuivre en parallèle des premiers travaux de décapage superficiels pour les îlots «Maison de Vessy» et «Ferme» (projet situé à côté de la Ferme Vecchio).

Les premières interventions au niveau de la route de Vessy devraient intervenir à l'automne 2022.

Des informations plus complètes et des mises à jour seront accessibles prochainement sur le site internet dédié www.grands-esserts.ch

ERRATUM

Conseil municipal Séance du 5 avril 2022

(Journal n°2 - Mai 2022 - page 18) Une partie du compte rendu de cette séance n'a pas été publiée. La rédaction s'excuse de cette absence de texte.

Dans ses communications du début de séance, le Conseil administratif invite la population à venir au vernissage qui se tiendra le 17 mai prochain à l'Espace culturel - La Mansarde afin d'y découvrir le projet architectural retenu pour l'école et l'équipement public des Grands Esserts. Les 12 projets en lice seront exposés pendant 10 jours.

Concernant la venue des nombreux réfugiés ukrainiens sur son territoire, le Conseil administratif a souhaité prendre les devants en organisant rapidement des rencontres, à la salle communale, entre les réfugiés, leurs familles d'accueil, les interprètes et le service des affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance (70 inscrits jusqu'à présent). Ces premiers contacts qui se dérouleront à huis clos sont proposés afin de réfléchir ensemble sur les moyens d'aide possible et d'évaluer les besoins urgents. Si les modalités des rencontres ne sont pas encore totalement arrêtées, elles devraient avoir lieu hebdomadairement ou bimensuellement avec des repas offerts.

Au niveau de la transition énergétique, Veyrier lance, en partenariat avec les SIG, une campagne en vue d'inciter les propriétaires à poser des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures. Des séances d'information vont être mises en place afin de regrouper les ménages intéressés, de lancer des appels d'offres communs et de permettre aux bénéficiaires d'obtenir les subventions auxquelles ils ont droit. Cet accompagnement se fera par un bureau d'ingénieurs dont les honoraires seront intégralement payés par la commune. La population va bientôt recevoir un tout-ménage qui l'informera des dates de conférences prévues en ligne ou en présentiel. Mme Aline Tagliabue, Conseillère administrative (Veyrier-Ensemble) souligne également que, si un potentiel de 2'500 villas existe à Veyrier pour la pose de panneaux solaires, dans le même temps, la commune enregistre, selon la statistique cantonale, le plus fort taux d'habitations chauffées majoritairement grâce au mazout. Une séance d'information sur l'apport des pompes à chaleur aura lieu entre la fin avril et la mi-juin.

Retour sur les motions

Le Conseil administratif a donné également un retour très complet sur deux projets de motions acceptés par le Conseil municipal en date du 16 novembre 2021 et qui lui ont été renvoyés. La première intitulée "Répondre aux besoins en classes supplémentaires pour le primaire" débouche sur le constat que 4 classes supplémentaires sont nécessaires pour la rentrée 2025. Ces projections tiennent compte de la construction de l'école des Grands Esserts qui pourrait - le conditionnel reste de mise - être achevée pour la rentrée 2026. Parmi les possibilités de classes supplémentaires identifiées qu'il reste à affiner sur un plan financier, figurent l'école de Bois-Gourmand sous une forme pérenne ou provisoire, et l'école de Pinchat pour des classes provisoires. En parallèle, l'exécutif étudie actuellement le besoin de locaux supplémentaires pour le GIAP et une augmentation de places pour les restaurants scolaires.

Concernant la seconde motion qui a trait à la lutte contre la dispersion du laurier-cerise, le Conseil administratif a décliné un éventail de mesures incitatives visant à planter des espèces indigènes, en sensibilisant notamment les promoteurs lors des préavis communaux rendus dans le cadre des autorisations de construire et au travers de la Charte environnementale. Les Veyrites ont déjà reçu un flyer informatif à ce sujet qui mentionne les modalités de prise en charge financière pour le remplacement des plants au profit d'espèces locales. La dernière communication concerne l'installation de containers de vestiaires et de douches pour le FC Veyrier-Sports à l'école de Grand-Salève. Si le dossier a pris du retard, il devient prioritaire aux yeux du Conseil administratif qui va entreprendre les premières démarches.

M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) salue la rapidité et la complétude des réponses apportées par l'exécutif aux deux projets de motion. Il se réjouit de la réflexion à venir sur les restaurants scolaires en insistant sur les besoins en places supplémentaires pour l'école de Grand-Salève. Concernant cet établissement, M. Robert annonce que des solutions pérennes d'agrandissement du restaurant scolaire sont à l'étude et seront présentées une fois chiffrées.

En réponse à Mme Marielena Gautrot (Vert'Libéraux) qui souhaiterait savoir si une réflexion est en cours par rapport à l'intégration des enfants des réfugiés ukrainiens dans les écoles, Mme Tagliabue indique, qu'aujourd'hui, il a été estimé que la capacité actuelle était suffisante. Si tel ne devait pas être le cas dans le futur, une solution serait étudiée à l'école de Grand Salève.

Sécurisation du chemin Jules-Edouard-Gottret

Le Conseil se penche ensuite sur deux retours de la commission d'aménagement du territoire et environnement. La première motion déposée par les municipaux concerne la sécurisation du chemin Jules-Edouard-Gottret, afin de garantir au lieu son appellation de zone de rencontre. Le rapporteur, M. Charles Hutzli (PDC), souvent félicité pour la qualité de ses synthèses, indique qu'au terme de ses travaux, la commission s'est unanimement prononcée en faveur de mesures par étapes. Pour l'essentiel, il est prévu, dans un premier temps, un renforcement de la signalisation verticale (signal et totem) et du marquage au sol. Si cela ne devait pas suffire, la recommandation faite au Conseil administratif serait d'étudier l'installation de trois ralentisseurs de vitesse (coussins berlinois). M. Hutzli souligne qu'il a été renoncé à employer des éléments physiques tels que des chicanes, des bacs à fleurs ou des places de parking du fait de la morphologie particulière du chemin. Le groupe Veyrier-Ensemble, les Vert'Libéraux et le PLR s'avèrent satisfaits par la proposition «proportionnée», «menée par degrés» et «cohérente». Quant aux Socialistes-Vert.e.s, ils privilégieraient d'emblée la pose des ralentisseurs afin de garantir la sécurité des piétons sur un chemin sinueux, en plus d'être dépourvu de trottoirs.

Au terme des votes, le projet de motion est accepté à l'unanimité, moins une abstention, selon les recommandations du rapport.

(La suite du compte rendu est disponible dans le journal n°2 - Mai 2022 - page 19, sous «Servitude refusée»)